



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024**

### **SOMMAIRE DU BIR N°17 DU 15 JANVIER 2024**

<b>DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS .....</b>	<b>2</b>
MOBILITÉ - CHANGEMENT DE DISCIPLINE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - RENTRÉE 2024 .....	2
<b>DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ .....</b>	<b>4</b>
ITRF – FILIÈRE LABORATOIRE EN EPLE – LISTE D'APTITUDE 2024 .....	4
ITRF – SERVICES ACADÉMIQUES – LISTE D'APTITUDE 2024 .....	7
<b>DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE .....</b>	<b>10</b>
FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DU MONASTÈRE ROYAL DE BROU .....	10
<b>DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE .....</b>	<b>11</b>
APPEL À CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR OPÉRATIONNEL DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ) INDUSTRIE & DESIGN (CMQ ID) - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 .....	11
<b>ENS DE LYON – INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION .....</b>	<b>14</b>
RECRUTEMENT DE CHARGÉ(E) D'ÉTUDES – ENSEIGNANT(E) DU PREMIER OU SECOND DEGRÉ DETACHÉ(E) .....	14

# DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)

## MOBILITÉ - CHANGEMENT DE DISCIPLINE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - RENTRÉE 2024

BIR n°17 du 15 janvier 2024  
DIPE : n° 2023-24-95

Dans le cadre de l'accompagnement à la mobilité professionnelle, la présente note a pour objet de présenter la procédure académique de changement de discipline à titre définitif au sein d'un même corps de personnel enseignant pour la rentrée scolaire 2024. Cette modalité se distingue de celle du détachement qui constitue un changement de corps.

Ce dispositif, coordonné par les services de la direction des personnels enseignants, en lien avec les corps d'inspection, vise à tenir compte, d'une part, des souhaits individuels d'évolution professionnelle des candidats, d'autre part, des besoins académiques d'enseignement dans les différentes disciplines.

La procédure décrite ci-après doit permettre d'apprécier la pertinence du projet professionnel des candidats et de mesurer leurs éventuels besoins de formation dans le cadre de cette perspective d'évolution de carrière.

Les candidats intéressés sont invités à prendre en compte le fait que les procédures de changement de discipline peuvent impliquer un investissement lourd, notamment en termes de formation disciplinaire.

### I - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Tout personnel enseignant envisageant de s'orienter vers un changement de discipline au sein d'un même corps et souhaitant évoquer ce projet d'évolution professionnelle peut solliciter un échange avec un conseiller ressources humaines de proximité en déposant une demande sur le site proxiRH disponible à l'adresse <https://portail.ac-lyon.fr/proxirh/>

### II – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'enseignant souhaitant s'engager dans une procédure un changement de discipline fait acte de candidature en constituant un dossier comportant les éléments suivants :

- fiche de demande de changement de discipline, jointe en annexe, dûment complétée,
- lettre de motivation faisant apparaître tous les éléments de nature à apprécier la demande de changement de discipline dans toutes ses dimensions,
- curriculum vitae,
- copie des diplômes justifiant la demande.

**Ce dossier de candidature devra être transmis, avant le 16 février 2024 par voie hiérarchique sous format électronique à l'adresse : [dipe@ac-lyon.fr](mailto:dipe@ac-lyon.fr).**

### III – INSTRUCTION DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Chaque demande de changement de discipline fera l'objet d'une instruction attentive.

La recevabilité des demandes sera fonction de la pertinence du projet et des besoins dans les disciplines concernées. Il est à noter que les besoins actuels en « documentation » ne permettent qu'un accueil très limité dans cette discipline.

Les dossiers seront étudiés par les corps d'inspection des disciplines d'origine et d'accueil afin d'en mesurer la pertinence pédagogique et d'envisager les modalités de l'accompagnement disciplinaire et de la formation susceptible d'être mis en œuvre.

Dans cette perspective, des entretiens avec les corps d'inspection pourront être organisés.

### IV - ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Les enseignants pour lesquels la demande de changement de discipline aura été validée seront, sous réserve de support disponible, affectés à titre provisoire, dès la rentrée 2024, dans leur nouvelle discipline pour la durée de l'année scolaire.

Pendant la durée d'affectation provisoire dans la nouvelle discipline, ils demeureront titulaires de leur poste dans leur discipline d'origine.

## **V – VALIDATION DU CHANGEMENT DE DISCIPLINE**

La procédure de changement de discipline est mise en place pour une durée minimale d'une année (renouvelable une année en cas de besoin) à l'issue de laquelle les corps d'inspection procèdent à une évaluation des compétences du candidat dans la nouvelle discipline.

Si l'avis de l'inspecteur(rice) de la discipline d'accueil est favorable, la validation du changement de discipline sera entérinée par un arrêté pris par les services de l'administration centrale.

Si l'avis de l'inspecteur(rice) de la discipline d'accueil est défavorable, la procédure sera interrompue et l'enseignant réintègrera son poste et sa discipline d'origine.

## **VI – PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE**

A l'issue de l'année d'exercice dans la nouvelle discipline, les enseignants ayant reçu un avis favorable à leur changement de discipline de la part de l'inspection, participeront impérativement au mouvement intra-académique dont les modalités sont définies dans les lignes directives de gestion académique de mobilité.

## **VII - CALENDRIER**

Date d'ouverture de la campagne	<b>15 janvier 2024</b>
Date limite de retour à la DIPE des candidatures dûment complétées par l'intéressé avec l'avis motivé du supérieur hiérarchique.	<b>16 février 2024</b>
Mise en place, en liaison avec les corps d'inspection, d'un plan de formation et signature d'une convention de changement de discipline pour les dossiers retenus	<b>Juin 2024</b>
Avis d'affectation à titre provisoire dans la nouvelle discipline à compter du 1er septembre 2024 (sous réserve de support disponible)	<b>Au plus tard le 13 juillet 2024</b>

## **VIII – INFORMATION MINISTÉRIELLE SUR LE DISPOSITIF**

<https://www.education.gouv.fr/mobilite-enseigner-dans-une-autre-discipline-6143>

# DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

## ITRF – FILIÈRE LABORATOIRE EN EPLE – LISTE D'APTITUDE 2024

BIR n°17 du 15 Janvier 2024  
Réf : DPATSS 5 - ITRF

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je procéderai prochainement à l'établissement de **la liste des candidats pour une liste d'aptitude des personnels techniques de recherche et de formation de la filière laboratoires - ex personnels techniques de laboratoires des établissements.**

Ces promotions permettent d'identifier les viviers d'agents susceptibles de construire un parcours professionnel ascendant en termes de responsabilités qui les rend apte à exercer des fonctions d'un corps de niveau supérieur. Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles, les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude doivent reposer sur la valeur professionnelle de l'agent et sur les acquis de son expérience. L'examen du dossier de candidature portera ainsi sur la densité, la richesse du parcours antérieur et les acquis que ce parcours lui a permis de capitaliser. Cette notion d'acquis ne se confond pas avec la simple ancienneté.

**J'attire votre attention sur l'importance de la qualité des dossiers, tant au niveau du rapport d'aptitude établi par le chef d'établissement qu'au niveau du rapport d'activités établi par l'agent.**

D'une façon générale, le dossier doit permettre de mesurer précisément les compétences, les fonctions et notamment les responsabilités ainsi que le parcours professionnel de l'agent.

Les candidats à une inscription sur la liste d'aptitude doivent être informés du fait **qu'il peut être éventuellement envisagé une mobilité géographique et/ou fonctionnelle s'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude, de nouvelles tâches ayant vocation à leur être confiées.**

### **1. Conditions de promouvabilité à remplir au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

- Pour être inscrits sur la liste d'aptitude du corps des techniciens de recherche et de formation, les candidats doivent appartenir au corps des adjoints techniques de recherche et de formation et justifier d'au moins 9 ans de services publics.
- Pour être inscrits sur la liste d'aptitude du corps des assistants ingénieurs, les candidats doivent appartenir au corps des techniciens de recherche et de formation et justifier de 8 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie B.

### **2. Modalités de candidature (du 15 janvier au 31 janvier 2024) :**

La candidature se déroule en quatre étapes :

- 1) Le candidat faire part de son intention de candidater en remplissant le formulaire en ligne sur COLIBRIS à compter du lundi 15 janvier 2024 en précisant notamment le courriel du chef d'établissement : <https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/lata/dpatss-liste-d-aptitude-itrf/>
- 2) Le chef d'établissement de l'agent est informé de la demande et remplit le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3) directement sur COLIBRIS.
- 3) Le candidat et le supérieur hiérarchique signent l'ensemble des pièces constitutives du dossier.
- 4) Le candidat dépose l'ensemble des pièces du dossier sur COLIBRIS **au plus tard le 31 janvier 2024.**

### **3. Composition du dossier (à déposer sur COLIBRIS) :**

Pièces à transmettre obligatoirement afin de disposer d'un dossier complet (**tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte**) :

- Annexe C2 : fiche individuelle de proposition de l'agent
- Annexe C3 : rapport d'aptitude professionnelle
- Annexe C4 : rapport d'activité
- Curriculum vitae
- Organigramme situant l'agent dans le service

Je vous rappelle que l'ensemble des pièces du dossier doivent être **impérativement dactylographiées** afin d'être prises en compte.

### **Concernant la fiche individuelle de proposition de l'agent (annexe C2) :**

Cette pièce du dossier est disponible en pièce jointe du présent BIR et peut également être téléchargée directement depuis le formulaire COLIBRIS (lien ci-dessus).

L'agent remplit lui-même les éléments constitutifs de la fiche individuelle de proposition, et le transmet **dactylographié** à son supérieur hiérarchique.

Cette fiche doit être impérativement visée et **signée par le supérieur hiérarchique** avant d'être déposée dans COLIBRIS par l'agent.

### **Concernant le rapport d'activité (annexe C4):**

L'agent rédige lui-même son rapport d'activité concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps, et le transmet **dactylographié** à son supérieur hiérarchique.

Ce rapport d'activité doit impérativement être visé et **cosigné par l'agent et le supérieur hiérarchique** avant d'être déposé dans COLIBRIS par l'agent.

Ce rapport doit être établi de manière à la fois complète, précise et concise (2 pages maximum). L'esprit de synthèse de l'agent doit être démontré à l'occasion de cet exercice de rédaction. Il devra impérativement être accompagné :

- **d'un organigramme qui permette d'identifier clairement la place de l'agent dans le service,**
- **et d'un Curriculum Vitae.**

### **Concernant le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3) :**

Le chef d'établissement rédige le rapport détaillé d'aptitude professionnelle en tenant compte du rapport d'activité de l'agent. Ce rapport doit être en cohérence avec l'évaluation professionnelle de l'intéressé.

**Il s'agit d'un élément déterminant du dossier de proposition.** En conséquence, il doit être établi avec le plus grand soin et se décliner en fonction des 5 items suivants :

- appréciation sur le parcours professionnel de l'agent ;
- appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités ;
- appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, laboratoire ou autre structure ;
- appréciation sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue ;
- appréciation générale qui permet de conclure par un avis explicite sur la promotion demandée par l'agent.

Cette pièce du dossier doit impérativement être **cosignée par le supérieur hiérarchique et par l'agent** avant d'être déposée dans COLIBRIS.

**J'attire votre attention sur l'ensemble de ces consignes, tant sur la forme que sur le fond, qui doivent être strictement respectées sous peine de voir le dossier écarté.**

## **4. Les listes d'aptitudes exceptionnelles**

Dans le cadre de l'opération de repyramidage des emplois de la filière ITRF, des modalités exceptionnelles de promotion s'ajoutent aux recrutements existants (concours externes et internes, listes d'aptitude de droit commun) entre 2022 et 2026.

### **• Des listes d'aptitude exceptionnelles pour accéder au corps des IGR et des IGE :**

- Les recrutements exceptionnels pour l'accès aux corps des IGR sont ouverts aux membres des corps des IGE justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'au moins sept ans de services effectifs dans leur corps.
- Les recrutements exceptionnels pour l'accès aux corps des IGE sont ouverts aux membres des corps des ASI justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'au moins cinq ans de services effectifs dans leur corps.
- Ces recrutements reposent sur un acte de candidature. La sélection des candidats s'opère par la voie d'une inscription sur une liste d'aptitude exceptionnelle après sélection professionnelle par un comité de sélection. **Les agents qui souhaitent se porter candidats devront télécharger le dossier de candidature via l'application WebITRF du 2 avril 2024 au 30 avril 2024 et le transmettre complété à leur supérieur hiérarchique avant cette date.**

- **Des examens professionnels pour accéder au corps des ASI :**
  - Les recrutements exceptionnels pour l'accès au corps des ASI sont ouverts aux membres du corps des techniciens RF justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'au moins quatre ans de services effectifs dans leur corps.
  - Ces recrutements reposent sur un acte de candidature. Ils s'effectuent par la voie d'examens professionnels organisés par BAP et emploi type. **Les agents qui souhaitent se porter candidats devront s'inscrire via l'application WebITRF du 2 avril 2024 au 30 avril 2024.**
  
- **Des listes d'aptitude exceptionnelle pour accéder au corps des techniciens RF :**
  - Les recrutements exceptionnels pour l'accès aux corps des techniciens RF sont ouverts aux membres des corps des ATRF justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'au moins quatre ans de services effectifs dans leur corps.
  - Ces recrutements reposent sur un acte de candidature. Les modalités de candidature sont les mêmes que pour la liste d'aptitude ordinaire (*cf. point 2. ci-dessus*). **L'agent qui souhaite se porter candidat à cette opération de promotion devra cocher la case « OUI » lorsque la question lui sera posé pendant le dépôt de sa candidature sur COLIBRIS du 15 janvier au 31 janvier 2024.**

## **ITRF – SERVICES ACADÉMIQUES – LISTE D’APTITUDE 2024**

BIR n°17 du 15 janvier 2024

Réf : DPATSS 5 - ITRF

J’ai l’honneur de vous faire connaître que je procéderai prochainement à l’établissement de **la liste des candidats à une liste d’aptitude des personnels ITRF des services académiques.**

Ces promotions permettent d’identifier les viviers d’agents susceptibles de construire un parcours professionnel ascendant en termes de responsabilités qui les rend apte à exercer des fonctions d’un corps de niveau supérieur. Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles, les propositions d’inscription sur la liste d’aptitude doivent reposer sur la valeur professionnelle de l’agent et sur les acquis de son expérience. L’examen du dossier de candidature portera ainsi sur la densité, la richesse du parcours antérieur et les acquis que ce parcours lui a permis de capitaliser. Cette notion d’acquis ne se confond pas avec la simple ancienneté.

**J’attire votre attention sur l’importance de la qualité des dossiers, tant au niveau du rapport d’aptitude établi par l’autorité hiérarchique qu’au niveau du rapport d’activités établi par l’agent.**

D’une façon générale, le dossier doit permettre de mesurer précisément les compétences, les fonctions et notamment les responsabilités ainsi que le parcours professionnel de l’agent.

Les candidats à une inscription sur la liste d’aptitude doivent être informés du fait **qu’il peut être éventuellement envisagé une mobilité géographique et/ou fonctionnelle s’ils sont inscrits sur la liste d’aptitude, de nouvelles tâches ayant vocation à leur être confiées.**

### **1. Conditions de promouvabilité à remplir au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

- Pour être inscrits sur la liste d’aptitude du corps des techniciens de recherche et de formation, les candidats doivent appartenir au corps des adjoints techniques de recherche et de formation et justifier de 9 ans de services publics.
- Pour être inscrits sur la liste d’aptitude du corps des assistants ingénieurs, les candidats doivent appartenir au corps des techniciens de recherche et de formation et justifier de 8 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie B.
- Pour être inscrits sur la liste d’aptitude du corps des ingénieurs d’étude, les candidats doivent appartenir au corps des assistants ingénieurs et justifier de 9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A.
- Pour être inscrits sur la liste d’aptitude du corps des ingénieurs de recherche, les candidats doivent appartenir au corps des ingénieurs d’étude et justifier de 9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A.

### **2. Modalités de candidature (du 15 janvier au 31 janvier 2024) :**

La candidature se déroule en quatre étapes :

- 1) Le candidat faire part de son intention de candidater en remplissant le formulaire en ligne sur COLIBRIS à compter du lundi 15 janvier 2024 en précisant notamment le courriel du directeur du service : <https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/lata/dpatss-liste-d-aptitude-itrf/>
- 2) Le directeur de l’agent est informé de la demande et remplit le rapport d’aptitude professionnelle directement sur COLIBRIS également.
- 3) Le candidat et le supérieur hiérarchique signent l’ensemble des pièces constitutives du dossier.
- 4) Le candidat dépose l’ensemble des pièces du dossier sur COLIBRIS **au plus tard le 31 janvier 2024.**

### **3. Composition du dossier (à déposer sur COLIBRIS) :**

Pièces à transmettre obligatoirement afin de disposer d’un dossier complet (**tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte**) :

- Annexe C2 : fiche individuelle de proposition de l’agent
- Annexe C3 : rapport d’aptitude professionnelle
- Annexe C4 : rapport d’activité
- Curriculum vitae
- Organigramme situant l’agent dans le service

Je vous rappelle que l'ensemble des pièces du dossier doivent être **impérativement dactylographiées** afin d'être prises en compte.

### **Concernant la fiche individuelle de proposition de l'agent (annexe C2) :**

Cette pièce du dossier est disponible en pièce jointe du présent BIR et peut également être téléchargée directement depuis le formulaire COLIBRIS (lien ci-dessus).

L'agent remplit lui-même les éléments constitutifs de la fiche individuelle de proposition, et le transmet **dactylographié** à son supérieur hiérarchique.

Cette fiche doit être impérativement visée et **signée par le supérieur hiérarchique** avant d'être déposée dans COLIBRIS par l'agent.

### **Concernant le rapport d'activité (annexe C4):**

L'agent rédige lui-même son rapport d'activité concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps, et le transmet **dactylographié** à son supérieur hiérarchique.

Ce rapport d'activité doit impérativement être visé et **cosigné par l'agent et le supérieur hiérarchique** avant d'être déposé dans COLIBRIS par l'agent.

Ce rapport doit être établi de manière à la fois complète, précise et concise (2 pages maximum). L'esprit de synthèse de l'agent doit être démontré à l'occasion de cet exercice de rédaction. Il devra impérativement être accompagné :

- **d'un organigramme qui permette d'identifier clairement la place de l'agent dans le service,**
- **et d'un Curriculum Vitae.**

### **Concernant le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3) :**

Le supérieur hiérarchique rédige le rapport détaillé d'aptitude professionnelle en tenant compte du rapport d'activité de l'agent. Ce rapport doit être en cohérence avec l'évaluation professionnelle de l'intéressé.

**Il s'agit d'un élément déterminant du dossier de proposition.** En conséquence, il doit être établi avec le plus grand soin et se décliner en fonction des 5 items suivants :

- appréciation sur le parcours professionnel de l'agent ;
- appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités ;
- appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, laboratoire ou autre structure ;
- appréciation sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue ;
- appréciation générale qui permet de conclure par un avis explicite sur la promotion demandée par l'agent.

Cette pièce du dossier doit impérativement être **cosignée par le supérieur hiérarchique et par l'agent** avant d'être déposée dans COLIBRIS.

**J'attire votre attention sur l'ensemble de ces consignes, tant sur la forme que sur le fond, qui doivent être strictement respectées sous peine de voir le dossier écarté.**

## **4. Les listes d'aptitudes exceptionnelles**

Dans le cadre de l'opération de repyramidage des emplois de la filière ITRF, des modalités exceptionnelles de promotion s'ajoutent aux recrutements existants (concours externes et internes, listes d'aptitude de droit commun) entre 2022 et 2026.

- **Des listes d'aptitude exceptionnelles pour accéder au corps des IGR et des IGE :**
  - Les recrutements exceptionnels pour l'accès aux corps des IGR sont ouverts aux membres des corps des IGE justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'au moins sept ans de services effectifs dans leur corps.
  - Les recrutements exceptionnels pour l'accès aux corps des IGE sont ouverts aux membres des corps des ASI justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'au moins cinq ans de services effectifs dans leur corps.
  - Ces recrutements reposent sur un acte de candidature. La sélection des candidats s'opère par la voie d'une inscription sur une liste d'aptitude exceptionnelle après sélection professionnelle par



un comité de sélection. **Les agents qui souhaitent se porter candidats devront télécharger le dossier de candidature via l'application WebITRF du 2 avril 2024 au 30 avril 2024 et le transmettre complété à leur supérieur hiérarchique avant cette date.**

- **Des examens professionnels pour accéder au corps des ASI :**
  - Les recrutements exceptionnels pour l'accès au corps des ASI sont ouverts aux membres du corps des techniciens RF justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'au moins quatre ans de services effectifs dans leur corps.
  - Ces recrutements reposent sur un acte de candidature. Ils s'effectuent par la voie d'examens professionnels organisés par BAP et emploi type. **Les agents qui souhaitent se porter candidats devront s'inscrire via l'application WebITRF du 2 avril 2024 au 30 avril 2024.**
  
- **Des listes d'aptitude exceptionnelle pour accéder au corps des techniciens RF :**
  - Les recrutements exceptionnels pour l'accès aux corps des techniciens RF sont ouverts aux membres des corps des ATRF justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'au moins quatre ans de services effectifs dans leur corps.
  - Ces recrutements reposent sur un acte de candidature. Les modalités de candidature sont les mêmes que pour la liste d'aptitude ordinaire (*cf. point 2. ci-dessus*). **L'agent qui souhaite se porter candidat à cette opération de promotion devra cocher la case « OUI » lorsque la question lui sera posé pendant le dépôt de sa candidature sur COLIBRIS du 15 janvier au 31 janvier 2024.**

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

## FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DU MONASTÈRE ROYAL DE BROU

BIR n°17 du 15 janvier 2024

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un professeur relais auprès du Monastère royal de Brou.

### **Profil :**

Un enseignant du second degré, doté d'une solide culture générale et d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 31 janvier 2024** à : [daac@ac-lyon.fr](mailto:daac@ac-lyon.fr)

# DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

## APPEL À CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR OPÉRATIONNEL DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ) INDUSTRIE & DESIGN (CMQ ID) - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

BIR n°17 du 15 janvier 2024

Réf : DRAFPIC RH

Objet d'un label national, les campus des métiers et des qualifications (CMQ) constituent des pôles d'excellence offrant une large gamme de formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires. Construits autour d'un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique régional ou national fort soutenu par la collectivité territoriale et les entreprises, ils ont vocation à fédérer des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, les centres de recherche, les entreprises, les pôles de compétitivité en privilégiant un fonctionnement en réseau.

Ils offrent la possibilité de parcours de formation du niveau 3 au niveau le plus élevé, et contribuent à valoriser l'enseignement professionnel auprès du monde économique en développant les compétences attendues par les employeurs, et auprès des jeunes en leur offrant une visibilité accrue sur des parcours de formation adaptés à chacun.

Le directeur opérationnel est chargé d'animer le réseau du CMQ ID en lien avec le cahier des charges du label des CMQ. Il co-définit et applique les orientations avec les partenaires et les industriels, les recommandations validées en comité stratégique. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Recteur académique de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Direction Régionale Académique de la Formation Initiale et Continue (DRAFPIC) et l'autorité fonctionnelle du président de l'association.

### MISSIONS

A partir des axes stratégiques et défis opérationnels du CMQ ID et afin de faire du CMQ ID un levier de la réforme du lycée professionnel :

#### **Consolidation de l'architecture porteuse du CMQ ID**

- Accompagner l'évolution du CMQ ID au regard du cahier des charges national notamment dans les étapes de labélisation vers le label CMQ Excellence,
- Veiller à la cohésion de l'ensemble des partenaires du monde économique (entreprises, branches professionnelles, clusters, pôle de compétitivité), des collectivités territoriales, des services de l'État, des établissements et services relevant directement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, comme des autres ministères concernés ou qui leur sont associés, centres de formation par l'apprentissage et par la formation continue, publics et privés ...,
- Prospector de nouveaux partenaires,
- Adapter la structuration administrative et le fonctionnement aux objectifs du CMQ ID afin de les mettre en adéquation avec le contexte régional,
- Favoriser l'émergence de projets novateurs correspondant aux objectifs stratégiques du CMQ ID,
- Coordonner des réponses aux appels à projets, appels à manifestation d'intérêt AMI dont celui de France Relance 2030 sur « les Compétences et métiers d'avenir » (CMA) afin de conforter le budget permettant de financer les actions du CMQ.

#### **Coordination et structuration de l'activité du campus**

- Proposer un plan pluriannuel de développement et le programme annuel d'activités,
- Favoriser et dynamiser le travail des groupes projets du réseau constituant le CMQ ID,
- Etablir une proposition budgétaire, suivre les flux financiers des projets émergents,
- Dans le cadre des instances du CMQ ID, veiller au développement de l'activité dans le cadre des instances décisionnelles du CMQ ID, dans le respect du projet académique, des orientations régionales et du budget,
- Contribuer à la mise en œuvre des réponses aux appels d'offres, appels à manifestation d'intérêt,
- Piloter la stratégie de communication du campus,
- Promouvoir / valoriser les activités du CMQ ID en mettant en place des actions,
- Développer un plan de communication intégrant la conception d'un site internet et l'usage des réseaux sociaux ; Conférer une dimension internationale à ce site,

### ***Pilotage administratif et pédagogique du campus***

- Planifier et animer les réunions de pilotage dont le compte rendu sera diffusé à l'ensemble des membres,
- Développer une démarche qualité et contribuer à l'évaluation du CMQ ID (tableau de bord de pilotage, budget, auto-évaluation ...),
- Développer et mettre en œuvre un projet pédagogique collaboratif au sein des structures adhérentes en appui sur les partenaires institutionnels et industriels avec un pilotage garantissant un bon équilibre entre eux,
- Impulser la construction de ressources pédagogiques partagées ou co construites entre les acteurs du CMQ ID.

### ***Animation du réseau***

- Repérer et animer au sein des établissements et des divers partenaires, les porteurs de projets et les actions innovantes pour en assurer l'accompagnement et diffusion au profit des «apprenants»,
- Proposer des actions d'information et de formation des équipes pédagogiques en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les corps d'inspection, l'EAFIC et l'INSPE, dans le respect des prérogatives des équipes de direction des établissements adhérents du CMQ ID,
- Développer des coopérations internationales et européennes du CMQ ID,
- Contribuer et participer aux échanges intercampus à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et avec les campus du même secteur d'activité au niveau national (RTN Réseaux Thématiques nationaux).
- Participer aux travaux du réseau des CMQ en Auvergne Rhone Alpes

## **COMPÉTENCES REQUISES**

### ***Managériales par le pilotage de projets à l'échelle territoriale, régionale, nationale et internationale***

Le candidat devra se prévaloir d'une solide expérience dans les domaines du pilotage et du management de projets.

### ***Leadership par le pilotage des équipes projets***

Le candidat devra être en mesure d'initier des projets collaboratifs, de fédérer les partenaires du CMQ ID ; favoriser le travail collaboratif et l'innovation

### ***Décisionnelles par la maîtrise d'une autorité qui s'appuie sur des expériences reconnues***

Doté d'un intérêt certain pour la promotion des voies professionnelles, technologiques, universitaires (secondaire, supérieur et recherche) qui fondent l'activité du CMQ ID, il devra avoir une bonne connaissance de l'environnement économique en lien avec les problématiques liées au secteur de la filière industrielle en général (métiers de la conception –Design, de la production, de maintenance, industrie du futur...).

### ***Analytiques pour assurer la réponse aux différents appels à projet***

Le candidat devra être capable d'analyser les situations, de proposer des solutions et des définir des plans d'actions.

### ***Adaptatives par la capacité à côtoyer des environnements professionnels divers***

Soucieux de développer les démarches collaboratives entre les membres du CMQ ID, le candidat devra connaître les fonctionnements pédagogiques et administratifs des établissements participant à ses travaux.

### ***Organisationnelles pour assurer le suivi des différents projets***

Le candidat devra être pragmatique, rigoureux pour assurer notamment le suivi financier des actions portés dans le cadre du CMQ ID

### ***Communicationnelles qui s'appuient sur des convictions et sur un sens aigu de la pédagogie***

Par sa maîtrise des outils de communication (y compris réseaux sociaux) et sa capacité à travailler en lien avec les services académiques, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises, les collectivités territoriales et les divers médias, le candidat devra être en capacité d'assurer une communication permettant de valoriser les démarches innovantes du CMQ ID.

## CARACTÉRISTIQUES DU POSTE A POURVOIR

Catégorie	A Titulaire de l'Education nationale ou contractuel de catégorie A ; titulaire du secondaire ou du supérieur si possible en lien avec le secteur d'activité du campus, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), conseiller en formation continue (CFC).
Localisation	Saint Etienne / Auvergne Rhône Alpes
Autorité hiérarchique et fonctionnelle	Recteur de la région Académique Auvergne Rhône Alpes DRAFPIC Déléguée Régionale Académique de la Formation Professionnelle Initiale et Continue
Date de prise de fonction	Dès que possible
Quotité / Durée	Temps plein, durée minimum de la mission : 1 an renouvelable
Mobilité	Déplacements à prévoir sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône Alpes et Déplacements ponctuels au national ou à l'international
Modalités de travail	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Sur Site : Lycée support Etienne Mimard</li><li>✓ Chez les partenaires en fonction des projets initiés</li><li>✓ DRAFPIC</li><li>✓ Télétravail possible</li></ul> Congés et RTT : 45 jours
Candidature	<b>Procédure à suivre pour postuler</b> Envoyer par mél <b>un CV et une lettre de motivation avant le 2 février 2024</b> à : <a href="mailto:drafpic-grh@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr">drafpic-grh@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr</a>

# ENS DE LYON – INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

## RECRUTEMENT DE CHARGÉ(E) D'ÉTUDES – ENSEIGNANT(E) DU PREMIER OU SECOND DEGRÉ DETACHÉ(E)

BIR n°17 du 15 janvier 2024

Réf : ENSLYON\_IFE\_CH\_ETUDES

En vue de la rentrée 2024, l'**ENS de Lyon – Institut Français de l'Éducation de Lyon** recrute une/**une chargé(e) d'études** (Enseignant(e) du premier ou second degré détaché(e) - Catégorie A) :

– Poste 0303 – Chargé(e) d'études – **Chargé(e) d'appui à la coordination du réseau des LéA-IFE** (1 poste)

Les pré-candidatures sont à déposer sur l'application FORMS : <http://ensform.ens-lyon.fr/view.php?id=60318> jusqu'au **vendredi 9 février 2024 16H00** (heure de Paris).

Voir les modalités complètes de candidature dans les fiches de postes en annexes du BIR.